



Formation dans votre entreprise ou en visioconférence

Comment être en conformité avec le RGPD

DESCRIPTION

Validé en 2016 et exécutoire depuis 2019, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) renforce la protection des citoyens et accentue par conséquent les obligations de toutes les entreprises. Quelles que soient leur taille et leur activité, elles doivent s'organiser pour être en conformité.

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera en mesure de :

- Comprendre les enjeux de ce règlement européen
- Respecter les nouveaux droits des citoyens
- Assurer la sécurité informatique des données à caractère personnel

Durée : 7 heures (possibilité de découper en modules de 2 h)

Tarif : 800,00 € TTC (modalité à distance) ou 950,00 € TTC (modalité présentielle)

Public : formation « tous publics »

Prérequis : Connaissance des bases en informatique et utilisation d'internet

Moyens mis en œuvre : présentations sur PowerPoint avec des exemples (cas pratiques)

Date : à définir avec vous

Lieu : à distance ou dans vos locaux

Matériel prérequis : ordinateur relié à internet (si formation à distance : + Micro/casque)

Accessibilité : personnes en situation de Handicap Oui, à préciser lors de l'inscription



Méthodes pédagogiques utilisées : Parties théoriques entrecoupées de Quizz

Documentation remise aux stagiaires

Synthèse de la formation

Modalité d'évaluation : QCM. En amont de cette formation, nous transmettons à chaque participant un questionnaire qui nous permet de faire un point sur ses besoins et ses attentes pour adapter au mieux notre programme

Document délivré en fin de formation : attestation de formation envoyée à l'issue de la formation

Une évaluation de la satisfaction des participants est proposée à l'issue de la formation permettant ainsi de mesurer la transférabilité des acquis.

Pour connaître votre OPCO prenant en charge notre formation, rendez-vous sur :
<https://www.cfadock.fr/>



Programme*

1. Les enjeux du RGPD
2. Quelles entreprises et organisations sont concernées ?
3. Les droits nouveaux et/ou renforcés des citoyens européens (droit à la portabilité, à la suppression...)
4. Définitions des données à caractère personnel et des données dites « particulières »
5. Les différences fondamentales entre la Loi Informatique & Liberté de 1978 et le RGPD
6. Les contrôles de la CNIL
7. La mise en conformité d'une entreprise : quelles sont les étapes clés (registre des traitements, nomination d'un DPO, la cartographie du SI...)
8. Portrait-robot du DPO
9. Le rôle du DPO
10. Sa responsabilité et celle de l'entreprise
11. Les nouvelles obligations des entreprises
12. La coresponsabilité entre l'entreprise et ses sous-traitants
13. Mettre à jour ses contrats
14. Mettre à jour son site web
15. Élaborer un plan d'action pour faire face aux violations de données
16. Documenter la conformité et se préparer à un contrôle
17. La sécurité et la confidentialité des données
18. La cybersurveillance des salariés
19. Conclusion et perspectives

*Programme non définitif

Contact : Philippe Richard. Directeur
Tél. : +33 (0)7.69.17.92.37
philipperichard@securiteoff.com

Siret : 79 790 811 800 012

Organisme de formation enregistré sous le n° 24 370 358 437 auprès de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

SecuriteOff est certifié QUALIOPI, le nouveau référentiel national qualité des organismes de formation. Nos formations sont prises en charge par les OPCO.

MAJ : 27/04/2023